



Documents à fournir pour l'inscription année scolaire 2022-2023

Afin de constituer le dossier pour la rentrée scolaire 2022,
merci de nous faire parvenir les pièces suivantes :

- Un exemplaire du règlement, approuvé, paraphé et signé après lecture
- Un chèque de caution couvrant 2 mois de scolarité (non encaissé)
- Un chèque couvrant les frais d'inscription de 70€ (payables une seule fois) et uniquement pour une première inscription
- Règlement des frais de scolarité (matériel de classe) 50€
- 1 chèque de caution de 100€, rendu en fonction de la banque du temps
- La fiche d'inscription complétée et signée
- La fiche d'adhésion complétée et signée, accompagnée du règlement de 20€
- L'assurance individuelle de l'enfant **obligatoire** : il est indispensable d'assurer son enfant. L'assurance est obligatoire pour couvrir les dommages éventuels causés par l'élève (responsabilité civile). Il est demandé également une assurance individuelle accident, au cas où l'enfant se blesserait seul, elle est obligatoire pour toutes les sorties
- Un bilan de santé : en France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité. Le premier doit avoir lieu aux 6 ans de l'enfant, et le second aux 9 ans. L'école est tenue de s'assurer de ce suivi médical, nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de nous fournir un certificat médical.
- La copie de vos avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de chaque membre du foyer ayant des revenus ou des deux foyers parentaux si séparés (+ une attestation CAF si parent isolé).
- La copie de votre permis de conduire ainsi que votre assurance en cours de validité si vous souhaitez nous accompagner en tant que chauffeur lors de sorties scolaires (facultatif)